

## Conseil Municipal du 31 janvier 2019

\*\*\*

Le **trente et un janvier** deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **24 janvier 2019**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

**Étaient présents** : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Mickaël LOINARD, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT.

**Absent(s) excusé(s)** : Serge TROU

**Pouvoir(s)** : - néant

**Secrétaire de séance** : Daniel GEORGET.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2018.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 22- Comité des Fêtes : demande de mise à disposition de terrains et d'équipements communaux
- 23- Opération « La Mayenne à Table » : partenariat communal ?

\*\*\*\*\*

### AMF

#### 1) Résolution générale de l'AMF lors du Congrès 2018 des Maires et Présidents d'intercommunalité

DCM 2019-01-31-01

Monsieur le Maire présente la résolution, destinée au Gouvernement, reçue de l'AMF.

Le Conseil Municipal est sollicité par l'AMF pour le soutien de cette résolution.

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.*

Enregistrée en Préf le

-non soumis à transmission enPréf.-

publiée le 13/02/2019

### Lotissement « Les Roseaux »

#### 2) Vente du lot n° 30

DCM 2019-01-31-02

La SCP LAUBRETON-GOUX a informé la Mairie de Vaiges de l'offre d'achat de Monsieur Julien TOUVE pour le lot n° 30, cadastré ZK 270, d'une contenance totale de 591 m<sup>2</sup>, au Lotissement « Les Roseaux ».

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*- autorise la vente de ce lot au prix de 35 € HT le m<sup>2</sup> ;*

*- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir devant Me GOUX, Notaire à Vaiges, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.*

Enregistrée en Préf le 01/02/2019

publiée 13/02/2019

**3) Vente du lot n° 3**

DCM 2019-01-31-03

La SCP LAUBRETON-GOUX a informé la Mairie de Vaiges de l'offre d'achat de MMme Jean-Marie BRECHAUD pour le lot n° 3, cadastré ZK 253, d'une contenance totale de 631 m<sup>2</sup>, au Lotissement « Les Roseaux ».

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- autorise la vente de ce lot au prix de 35 € HT le m<sup>2</sup> ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir devant Me GOUX, Notaire à Vaiges, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Enregistrée en Préf le 01/02/2019

publiée le 13/02/2019

**4) Vente du lot n° 20**

DCM 2019-01-31-04

La SCP LAUBRETON-GOUX a informé la Mairie de Vaiges de l'offre d'achat de Monsieur Alban PORNIN pour le lot n° 20, cadastré ZK 254, d'une contenance totale de 560 m<sup>2</sup>, au Lotissement « Les Roseaux ».

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- autorise la vente de ce lot au prix de 35 € HT le m<sup>2</sup> ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir devant Me GOUX, Notaire à Vaiges, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Enregistrée en Préf le 01/02/2019

publiée le 14/02/2019

**Budgets****5) Budget Général: Porté à connaissance des Restes à réaliser en INVESTISSEMENT au 31/12/2018**

DCM 2019-01-31-05

Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018, en Dépenses et en Recettes de la section d'investissement du Budget général, sont présentés au Conseil, et annexés à la présente délibération.

**Décision**

*Après examen de l'état des restes à réaliser au 31/12/2018 en dépenses et en recettes sur la section investissement, le Conseil Municipal prend acte du report au Budget 2019 des crédits budgétaires suivants :*

- en dépenses : 200 282,30 €
- en recettes : 0 €

*constatant un déficit sur restes à réaliser de - 200 282,30 €.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2019

publiée le 14/02/2019

# Eléments budgétaires 2019

## 6) Affaires scolaires :

### 6a) Ecole Publique Eugène Hairy : Coût moyen 2018 par élève maternelle

DCM 2019-01-31-06a

Monsieur le Maire expose :

« Comme chaque année, il est proposé de déterminer le coût moyen annuel de scolarisation d'un enfant à l'école maternelle Eugène Hairy, en tenant compte des différentes charges attachées au fonctionnement de ce service :

### Coût moyen d'un enfant à l'école maternelle Eugène Hairy - Année 2018

(compte analytique n° 80)

Articles	Dépenses	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
60611	Eau et assainissement	484,04	404,11	536,37	373,42	451,35	477,28	867,66	298,68
60612	Energie et électricité	1 029,45	918,09	1 205,20	1 058,26	1 133,67	1 195,25	1 053,80	1 052,64
60621	Combustibles	4 734,06	5 414,64	4 286,51	5 518,68	5 113,71	4 688,03	5 006,61	5 381,55
60623	Alimentation						4,56	8,99	-
60628	Pharmacie	26,68	-	11,75	-	39,61	23,90	20,77	44,53
60631	Fournitures d'entretien	462,20	511,56	529,04	318,34	481,74	346,50	898,99	684,73
60632	Fournitures petit équipement	314,06	719,86	361,37	455,30	563,48	655,41	440,66	145,14
60633	fournitures de voirie	-	228,60	-	-	-	-	-	-
6067	Fournitures scolaires	3 846,71	4 394,10	3 942,38	4 125,72	4 902,48	3 966,57	4 144,95	1 965,56
6135	Location photocopieur	714,72	449,49	-	-	273,00	546,00	546,00	838,50
615221	Entr bâtiments	345,76	107,52	579,35	119,44	454,88	41,52	282,12	132,42
615232	Entretien réseaux						708,00	-	-
61558	Entretien autres biens	72,86	-	-	163,71	153,72	36,40	161,40	40,80
6156	Contrats de maintenance	-	841,43	1 068,57	1 109,57	1 125,57	1 166,41	1 003,42	1 460,11
616	Assurances	129,09	129,77	136,96	236,83	246,33	248,12	248,18	99,31
6262	Télécommunications	269,99	228,68	261,79	300,18	251,26	258,30	249,13	272,59
64	Salaires	44 087,36	44 668,54	47 301,21	49 135,75	51 239,72	51 521,16	53 533,26	55 204,01
65748	Subv pr franchise postale (dota)	48,27	42,21	43,85	-	-	-	-	-
6574	Subv. Projets pédagogiques	1 242,03	1 102,62	1 076,85	1 172,69	1 340,12	1 566,00	1 539,00	1 296,00
6714	Arbre de Noël	298,31	554,10	500,33	559,28	548,51	518,19	502,23	290,94
<b>Total</b>		<b>58 105,59</b>	<b>60 715,32</b>	<b>61 841,53</b>	<b>64 647,17</b>	<b>68 319,15</b>	<b>67 967,60</b>	<b>70 507,17</b>	<b>69 207,51</b>
		-0,34%	4,49%	1,85%	4,54%	5,68%	-0,51%	3,74%	-1,84%

Recouvrements en N-1 de frais de scolarisation = 6 708,26 € 4 648,25 € 5 666,00 €

Détail 2018	chauff	copieur	extinct	déralis	total
article 6156	attach salle cult	1 289,95 €	150,12 €	20,04 €	1 460,11 €

évolution des effectifs -12,96% -4,26% 8,89% 14,29% 3,57% -1,72% -15,79% 8,33%

Nombre d'élèves à la rentrée de septembre	sept-11	sept-12	sept-13	sept-14	sept-15	sept-16	sept-17	sept-18
	47	45	49	56	58	57	48	52
Coût annuel par élève	1 236,29 €	1 349,23 €	1 262,07 €	1 154,41 €	1 177,92 €	1 192,41 €	1 468,90 €	1 330,91 €
Coût par trimestre civil	309,07 €	337,31 €	315,52 €	288,60 €	294,48 €	298,10 €	367,22 €	332,73 €
	14,50%	9,14%	-6,46%	-8,53%	2,04%	1,23%	23,19%	-9,39%

### Coût moyen hors subvention projets pédagogiques et Arbre de Noël (base de la dotation éc. Privée)

(ces subventions, versées à 100 % à OGEC et Asso Parents Elèves, doivent être défalquées de la dotation communale)

Ecole maternelle	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Coût Total annuel	58 105,59	60 715,32	61 841,53	64 647,17	68 319,15	67 967,60	70 507,17	69 207,51
Projets pédagogiques à soustraire	- 1 242,03	- 1 102,62	- 1 076,85	- 1 172,69	- 1 340,12	- 1 566,00	- 1 539,00	- 1 296,00
Arbre de Noël à soustraire	- 298,31	- 554,10	- 500,33	- 559,28	- 548,51	- 518,19	- 502,23	- 290,94
<b>Total</b>	<b>56 565,25</b>	<b>59 058,60</b>	<b>60 264,35</b>	<b>62 915,20</b>	<b>66 430,52</b>	<b>65 883,41</b>	<b>68 465,94</b>	<b>67 620,57</b>
	0,32%	4,41%	2,04%	4,40%	5,59%	-0,82%	3,92%	-1,23%
Nombre d'élèves à la rentrée de septembre	47	45	49	56	58	57	48	52
Coût annuel par élève	1 203,52 €	1 312,41 €	1 229,88 €	1 123,49 €	1 145,35 €	1 155,85 €	1 426,37 €	1 300,40 €
Coût par trimestre civil et par élève	300,88 €	328,10 €	307,47 €	280,87 €	286,34 €	288,96 €	356,59 €	325,10 €

## Décision

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*1°- fixe le coût moyen annuel 2018 d'un enfant de classe maternelle, tel qu'il résulte des décomptes ci-dessus, à :*

*-> 1 300,40 € (soit 325,10 € par trimestre civil), hors subventions,*

*-> 1 330,91 € (soit 332,73 € par trimestre civil), avec subventions ;*

*2°- précise que le coût moyen, hors subventions « projets pédagogiques », « Arbre de Noël » et « dictionnaires départ en 6ème », est déterminé pour servir de base à la dotation versée à l'école privée de Vaiges pour les enfants domiciliés à Vaiges (l'école privée étant également bénéficiaire, au même titre que l'école publique, des subventions « projets pédagogiques » et « Arbre de Noël » et de la dotation « dictionnaires départ en 6ème » allouées par la Commune de Vaiges) ;*

*3°- précise que le coût moyen incluant les subventions est déterminé pour servir de base à la participation des communes de résidence, aux frais de scolarisation à l'école publique de Vaiges, des enfants domiciliés sur leurs territoires ; et que ce décompte du coût moyen est transmis au Maire de la commune de résidence pour visa et rattachement à sa décision autorisant la scolarisation d'un enfant à Vaiges.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2019

publiée le 14/02/2019

**6b) Ecole Publique Eugène Hairy : Coût moyen 2018 par élève primaire**

DCM 2019-01-31-06b

Monsieur le Maire expose :

« Comme chaque année, il est proposé de déterminer le coût moyen annuel de scolarisation d'un enfant à l'école primaire Eugène Hairy, en tenant compte des différentes charges attachées au fonctionnement de ce service :

**Coût moyen d'un enfant à l'école primaire Eugène Hairy - Année 2018**

(compte analytique n° 90)

Articles	Dépenses	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
60611	Eau et assainissement	283,39	384,78	474,41	266,83	349,48	381,18	689,87	376,27
60612	Energie et électricité	1 526,15	1 041,50	1 193,67	1 155,29	1 332,68	1 355,00	1 236,65	1 483,19
60621	Combustib 100% gaz à cpter 2011	2 990,89	3 883,56	4 962,53	3 646,21	3 585,75	3 408,73	3 801,64	3 305,35
60628	Pharmacie	26,68	-	11,75	33,76	39,61	138,94	20,76	44,51
60631	Fournitures d'entretien	894,18	573,59	509,67	506,59	372,68	388,30	568,93	452,10
60632	Fourn. petit équipement	759,36	175,29	208,45	76,04	254,00	529,38	299,30	497,04
60633	Fournitures de voirie						16,53	-	-
6067	Fournitures scolaires	8 158,55	7 799,17	7 520,41	6 869,93	8 090,11	7 783,27	8 112,30	8 125,77
6135	Location photocopieur	714,71	449,48	-	-	273,00	546,00	546,00	838,50
615221	Entretien bâtiments	363,70	121,75	837,22	119,43	113,10	2 140,05	36,98	246,88
615232	Entretien réseaux						113,25	-	-
61558	Entretien autres biens	-	-	-	133,25	-	-	246,83	60,00
6156	maintenance copieur/Extinc/chaudi	-	1 015,89	1 254,38	1 261,97	1 125,48	1 443,95	1 152,93	1 678,98
6161	Assurances	220,53	221,70	233,98	404,79	421,02	424,08	424,17	169,74
6262	Télécommunications	979,59	966,52	1 043,42	852,50	932,90	899,15	862,40	905,94
64	Salaires	6 714,19	6 535,72	6 811,28	7 277,60	7 761,85	7 333,90	7 088,62	7 366,62
65748	subv franchise postale	69,73	78,15	78,92	-	-	-	-	-
65748	Projets pédagogiques	1 793,97	2 041,02	1 938,33	2 057,86	2 105,80	5 439,00	2 268,00	2 133,00
6714	Arbre de Noël	1 226,55	979,74	1 011,06	1 060,80	1 178,77	1 100,91	1 186,93	1 232,43
	Dictionnaires		298,98	252,60	218,92	398,58	298,94	360,00	280,00
<b>Total</b>		<b>26 722,17</b>	<b>26 566,84</b>	<b>28 342,08</b>	<b>25 941,77</b>	<b>28 334,81</b>	<b>33 740,56</b>	<b>28 902,31</b>	<b>29 196,32</b>

Recouvrements en N-1 de frais de scolarisation = 3 497,35 €      4 367,42 €      3 598,83 €

Détail 2018	chauff	copieur	extinct	dérais	vitrierie	total
art divers	PAS FAIT	1 289,94 €	369,00 €	20,04 €	PAS FAIT	1 678,98 €

évolution des effectifs 11,54%      -6,90%      6,17%      2,33%      -12,50%      9,09%      -5,95%      2,53%

Nombre d'élèves à la rentrée de septembre	sept-11	sept-12	sept-13	sept-14	sept-15	sept-16	sept-17	sept-18
	87	81	86	88	77	84	79	81
<b>Coût annuel par élèves</b>	<b>307,15 €</b>	<b>327,99 €</b>	<b>329,56 €</b>	<b>294,79 €</b>	<b>367,98 €</b>	<b>401,67 €</b>	<b>365,85 €</b>	<b>360,45 €</b>
<b>Coût par trimestre civil</b>	<b>76,79 €</b>	<b>82,00 €</b>	<b>82,39 €</b>	<b>73,70 €</b>	<b>92,00 €</b>	<b>100,42 €</b>	<b>91,46 €</b>	<b>90,11 €</b>
	-16,02%	6,78%	0,48%	-10,55%	24,83%	9,15%	-8,92%	-1,48%

**Coût moyen hors subventions projets pédagogiques, Arbre de Noël et dictionnaires (pour base dotation éc. Privée)**

(ces subventions, versées à 100 % à OGEc et Asso Parents Elèves, doivent être défalquées de la dotation communale)

Ecole primaire	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Coût Total annuel	26 722,17	26 566,84	28 342,08	25 941,77	28 334,81	33 740,56	28 902,31	29 196,32
Projets pédagogiques à soustraire	-1 793,97	-2 041,02	-1 938,33	-2 057,86	-2 105,80	-5 439,00	-2 268,00	-2 133,00
Arbre de Noël à soustraire	-1 226,55	-979,74	-1 011,06	-1 060,80	-1 178,77	-1 100,91	-1 186,93	-1 232,43
Dictionnaires à soustraire		-298,98	-252,60	-218,92	-398,58	-298,94	-360,00	-280,00
<b>Total</b>	<b>23 701,65</b>	<b>23 247,10</b>	<b>25 140,09</b>	<b>22 604,19</b>	<b>24 651,66</b>	<b>26 901,71</b>	<b>25 087,38</b>	<b>25 550,89</b>
	-8,07%	-1,92%	8,14%	-10,09%	9,06%	9,13%	-6,74%	1,55%

Nombre d'élèves à la rentrée de septembre	87	81	86	88	77	84	79	81
<b>Coût annuel par élève</b>	<b>272,43 €</b>	<b>287,00 €</b>	<b>292,33 €</b>	<b>256,87 €</b>	<b>320,15 €</b>	<b>320,26 €</b>	<b>317,56 €</b>	<b>315,44 €</b>
<b>Coût par trimestre civil et par élève</b>	<b>68,11 €</b>	<b>71,75 €</b>	<b>73,08 €</b>	<b>64,22 €</b>	<b>80,04 €</b>	<b>80,06 €</b>	<b>79,39 €</b>	<b>78,86 €</b>

## Décision

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*1°- fixe le coût moyen annuel 2018 d'un enfant de classe primaire, tel qu'il résulte des décomptes ci-dessus, à :*

*-> 315,44 € (soit 78,86 € par trimestre civil), hors subventions,*

*-> 360,45 € (soit 90,11 € par trimestre civil), avec subventions ;*

*2°- précise que le coût moyen hors subventions « projets pédagogiques », « Arbre de Noël » et « dictionnaires départ en 6ème » est déterminé pour servir de base à la dotation versée à l'école privée de Vaiges pour les enfants domiciliés à Vaiges (l'école privée étant également bénéficiaire, au même titre que l'école publique, des subventions « projets pédagogiques » et « Arbre de Noël » et de la dotation « dictionnaires départ en 6ème » allouées par la Commune de Vaiges) ;*

*3°- précise que le coût moyen incluant les subventions est déterminé pour servir de base à la participation des communes de résidence, aux frais de scolarisation à l'école publique de Vaiges, des enfants domiciliés sur leurs territoires ; et que ce décompte du coût moyen est transmis au Maire de la commune de résidence pour visa et rattachement à sa décision autorisant la scolarisation d'un enfant à Vaiges.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2019

publiée le 14/02/2019

### **6c) Ecole privée St Joseph : Dotation communale /année 2019**

DCM 2019-01-31-06c

Monsieur le Maire donne à titre d'information, l'estimation de la dotation pour l'année 2019 en fonction des élèves présents au 31 décembre 2018, et basée sur les coûts annuels moyens par élève 2018 (maternelle et primaire) hors subventions « projets pédagogiques », « arbre de Noël » et « dictionnaires départ en 6ème » :

#### **Détermination dotation 2019 école privée Saint Joseph**

en supplément aux subventions "arbre de Noël", "projets pédagogiques" et prix communal départ en 6<sup>ème</sup>

##### **Enfants de la maternelle privée**

37

Nombre d'enfants au 31.12.2018 vaigeois	17
Nombre d'enfants au 31.12.2018 dérogatoires	2
Enfants non subventionnables (ext. et non dérogatoires)	18
Donc nombre d'enfants pour évaluation de crédit (domiciliés, et dérogatoires -NB : abattement pour dérogatoires, supprimé en 2011)	<b>19</b>

Coût moyen annuel 2018 par élève maternelle publique	1 300,40 €
Donc montant dotation annuelle 2019 évaluée pour BP à :	<b>24 707,60 €</b>

##### **Enfants du primaire privée**

40

Nombre d'enfants au 31.12.2018 vaigeois	11
Nombre d'enfants au 31.12.2018 dérogatoires	5
Enfants non subventionnables (ext. et non dérogatoires)	24
Donc nombre d'enfants pour évaluation de crédit (domiciliés et dérogatoires -NB : abattement pour dérogatoires, supprimé en 2011)	<b>16</b>

Coût moyen annuel 2018 par élève primaire publique	315,44 €
Donc montant dotation annuelle 2019 évaluée pour BP à :	<b>5 047,04 €</b>

<b>Estimation du crédit budgétaire prévisionnel /article 6558 =</b>	<b>29 754,64 €</b>
---	--------------------

NB : Ce total ne résulte que de l'estimation ci-dessus, car le montant réel des versements sera décompté sur présentation de l'état des effectifs présents au dernier jour de chacun des 4 trimestres de l'année 2018

Pour mémoire « abattement de 20 % » : principe supprimé par délibération n° 2011-02-24-09a.

Règle du Régime dérogatoire = scolarisation en établissement public autorisée du fait de la règle dérogatoire communale (au moins 1 des parents travaille à Vaiges sous contrat à durée indéterminée)

Modalités de versement : Le versement de la dotation est effectué trimestriellement, auprès de l'OGEC, sur présentation de la liste des enfants présents au dernier jour du trimestre (=dernier jour scolaire en mars, juin, septembre et décembre). Pour les enfants dérogatoires : fourniture en Mairie, à chaque rentrée scolaire, d'une attestation de l'employeur mentionnant Nom, prénom, adresse et nature du contrat de travail.

## Décision

*Le Conseil municipal, après en avoir délivré, à l'unanimité :*

- *maintient la méthode de calcul et les règles présentées pour la dotation 2019 à verser à l'école privée ;*
- *dit que les listes justificatives des effectifs présents au dernier jour de chaque trimestre concerné, seront fournies avec les mentions des noms, prénoms, dates de naissances, adresses et classes, de chaque élève ;*
- *décide d'inscrire un crédit arrondi à 30 000 € à l'article 6558 (Autres contributions obligatoires) ;*
- *la présente délibération sera notifiée à Mme la Directrice de l'école privée de Vaiges.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2019

publiée le 14/02/2019

## 6d) Subvention « Arbre de Noël 2019 » allouée aux 2 écoles

DCM 2019-01-31-06c

Monsieur le Maire expose :

« Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de déterminer le montant de la subvention arbre de Noël versée aux enfants des écoles de Vaiges.

Pour l'arbre de Noël 2018, les écoles ont perçu 12 € par enfant.

**Décision :**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :*

- *le MAINTIEN du montant de cette subvention à 12 € par enfant ;*
- *DECIDE de maintenir les règles d'attribution comme suit :*

### 1° -Effectifs éligibles

*=> pour école publique : sont éligibles les enfants vaigeois, RPI, dérogatoires, et autorisés par Maire de résidence (car cette subvention est incluse dans les coûts de scolarisation recouvrables auprès des communes de résidence pour la scolarisation à l'école publique de Vaiges) ,*

*=> pour école privée : sont éligibles les enfants vaigeois et dérogatoires (absence de RPI, absence de participation des communes de résidence)*

*=> pour les 2 écoles : les effectifs retenus pour le calcul du crédit affecté à cette subvention sont les effectifs inscrits sur les listes de la rentrée scolaire 2018/2019 comme suit :*

ECOLE SAINT JOSEPH			ECOLE EUGENE HAIRY				
	maternelle	primaire	TOTAL		maternelle	primaire	TOTAL
domiciliés à Vaiges	16	11	27	domiciliés à Vaiges	25	63	88
Dérogatoires	2	5	7	Dérogatoires	3	7	10
RPI	1	2	3	RPI	5	9	14
				Extérieurs autorisés/Maires	0	2	2
<b>Effectif Eligible subv Arb Noël</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>37</b>	<b>Effectif Eligible subv Arb Noël</b>	<b>33</b>	<b>81</b>	<b>114</b>
Extérieurs	16	21	37				
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>39</b>	<b>74</b>				

-> soit pour l'Ecole publique : 33 maternelles + 81 primaires = 114 élèves,

-> soit pour l'Ecole privée : 19 maternelles + 18 primaires = 37 élèves.

## 2° - Modalités de versement

=> pour les 2 écoles : les factures justificatives de l'emploi de cette subvention sont à transmettre en Mairie pour le 1<sup>er</sup> décembre 2019 au plus tard ;

=> Pour l'école privée : la subvention sera versée à l'A.P.E.L., après réception en Mairie, des factures justificatives. Le montant du versement sera limité au total des dépenses réalisées, et plafonné au crédit budgétaire, inscrit à l'article 6574, décompté à  $37 \times 12 \text{ €} = 444,00 \text{ €}$  ;

=> Pour l'école publique, la commune règlera directement les factures reçues en Mairie, dans la limite des dépenses réalisées et du crédit ouvert, à l'article 6714, pour un montant de  $114 \times 12 \text{ €} = 1 368 \text{ €}$ .

Enregistrée en Préf le 04/02/2019

publiée le 14/02/2019

## 6e) Legs BRUNEAU (Opération n° 0149) : Crédit 2019

DCM 2019-01-31-06e

Monsieur le Maire explique que les intérêts perçus sur l'année N par la Commune sur le placement des fonds du legs BRUNEAU, sont inscrits l'année suivante N+1 à l'opération N° 149, et sont affectés à l'Ecole Publique (matériel, activités ou autre affectation à l'appréciation du directeur de l'Ecole publique).

Le montant des intérêts perçus en 2018 est de 1 030,09 € (imputation 7621).

### Décision :

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*- accepte l'inscription d'un crédit de 1030,09 € à l'opération n° 149 du Budget Primitif 2019 (à financer par le prélèvement sur section fonctionnement, au motif que cette section encaisse les intérêts en N-1).*

Enregistrée en Préf le 04/02/2019

publiée le 14/02/2019

## 6f) Prix communal aux élèves partant en 6<sup>ème</sup> (dictionnaires) en juin 2019

DCM 2019-01-31-06f

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2010-06-21-08 exposant les motifs et le principe d'offrir un dictionnaire à chaque élève des 2 écoles de Vaiges (Eugène Hairy et St Joseph) partant en 6<sup>ème</sup>.

Monsieur le Maire rappelle aussi la décision du Conseil Municipal par délibération du 30 janvier 2014 de fixer un plafond de 20 € TTC par dictionnaire.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les règles d'attribution de ce prix.

Pour information les élèves CM2 de la rentrée scolaire 2018 :

Ecole Publique : 12

Ecole Privée : 7



**Décision**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- fixe à 20 € TTC le plafond du prix unitaire du dictionnaire,
- les factures de dictionnaires, accompagnées des listes des enfants partant en 6<sup>ème</sup>, seront transmises à la Mairie,
- précise que ces dépenses seront imputées à l'article 6714 « Bourse et prix » (crédit budgétaire à inscrire = 19 x 20 € = 380 €),
- souhaite que la municipalité soit associée à la remise de ces prix aux enfants.

Enregistrée en Préf le 04/02/2019

publiée le 14/02/2019

**7) Subventions diverses****7a) Prime « Energies renouvelables » 2019**

DCM 2019-01-31-07a

Messieurs JUDON et LOINARD, concernés par cette délibération, sortent de la salle.

Suite à la délibération du 28 septembre 2006, relative à l'instauration d'une prime incitative « Energies Renouvelables », Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dernières demandes de prime déposées en Mairie. (cf ANNEXE Q 7a ci-dessous)

**Décision :**

*Vu la délibération n° 2013-01-31-10 adoptant la fiche technique relative à la Prime « Energies Renouvelables »,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- décide d'accorder la prime « Energies Renouvelables 2019 » aux personnes listées sur l'annexe jointe à la présente délibération ;
- décide l'inscription des crédits nécessaires (6 x 300 € = 1 800 €) au chapitre 204, à l'article 20421 « subvention d'équipement aux personnes privées », de la section investissement du Budget Général 2018 ;
- autorise le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*Il est rappelé que la délibération n° 17 en date du 31 mai 2007 a fixé à 3 ans la durée d'amortissement de cette prime. Pour la présente décision, les conditions d'amortissement sont donc les suivantes :*

Objet : Prime « Energies Renouvelables 2019 »

Montant à amortir = 1 800 €

Durée d'amortissement = 3 ans, à compter de l'année N+1 (N = année versement prime)

*soit un montant annuel de 600 € à inscrire au Budget Général, sur les 3 exercices suivant année N, sur les imputations comptables suivantes :*

-> recettes d'investissement : chapitre 040 / article 280421,

-> dépenses de fonctionnement : chapitre 042 / article 6811.

*- précise que les nouvelles demandes seront examinées en janvier 2020.*

Annexe à la délibération n° 2019-01-31-07a

**PRIMES ENERGIES RENOUVELABLES 2019**

Référence : délibération du 31 janvier 2019

N° Dossier	Equipement installé	Date de la facture	Montant TTC de la facture	Nom du propriétaire et référence du logement	Prime accordée
2019-01	Cheminée à foyer fermé (1)	13/02/2018	8 886,60 €	LOINARD Mickael	300 €
				Les Guetteries	
2019-02	Poêle à bois(1)	16/12/2016	7 800,01 €	BELLIER Fabien	300 €
				La Rotrie	
2019-03	Poêle à granulés (1)	10/10/2017	7 255,42 €	GOUYER Ludovic	300 €
				24 rue du canal	
2019-04	Chaudière à gaz à condensation (1)	12/11/2018	4 721,02 €	THEARD Michel	300 €
				2 rue des croix	
2019-05	Chaudière à gaz à condensation +VMC(1)	26/07/2018	10 164,35 €	JUDON Patrice	300 €
				17 rue robert glétron	
2019-06	Chaudière à gaz à condensation (1)	11/12/2018	6 447,50 €	PESLIER Jerome	300 €
				4 rue des bruyeres	

(1) Une TVA à 5,5% a été appliquée (preuve d'une amélioration de la qualité énergétique)

Messieurs JUDON et LOINARD reviennent en séance.

Enregistrée en Préf le 04/02/2019

publiée le 14/02/2019

**7b) Subventions 2019 : nouvelles demandes reçues**

DCM 2019-01-31-07b

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en Mairie (après la délibération n° 2018-11-28-17 du relative au vote des subventions 2019) :

- Prévention routière,
- Téléproton53,
- Ateliers d'Histoire de La Charnie,
- Croix Rouge Française LAVAL,
- Secours Catholique LAVAL,
- Fédération Française de Randonnées.

**Décision***Considérant les subventions 2019 déjà votées,**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- décide de ne pas donner suite à ces nouvelles demandes.,
  - précise son souhait d'allouer des subventions aux antennes départementales, prioritairement par rapport aux organismes nationaux (exemple : Croix Rouge Française -antenne de LAVAL).
- Il y aura donc lieu dorénavant d'examiner les demandes selon ce principe.*

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission enPréf.-

publiée le 14/02/2019

**8) Adhésions et cotisations diverses 2019**

DCM 2019-01-31-08

Monsieur le Maire expose que les crédits des adhésions et cotisations sont habituellement votées en même temps que les subventions.

En considération de la nature de ces dépenses (et de l'imputation budgétaire différente de celle des subventions), ces dépenses, à inscrire à l'article 6281, doivent être soumises expressément au vote du Conseil Municipal.

**Décision**

*Après délibération, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2019, de souscrire les adhésions et cotisations suivantes :*

<b>Adhésions - Cotisations</b>		<b>vote</b>
<b>Bénéficiaires</b>		
Fondation du patrimoine		100,00
FDGDON		308,61
CAUE		68,60
AMF - Cotisations		317,11
Mayenne Ingénierie (CD53)		400,00
total =		1194,32

Enregistrée en Préf le 05/02/2019

publiée le 14/02/2019

**9) Renouvellement adhésion CNAS / Année 2019**

DCM 2019-01-31-09

Une délibération annuelle est nécessaire pour le versement de la cotisation CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales).

Selon les effectifs actuels, l'adhésion 2019 est à souscrire pour :

**13 permanents + 1 contractuel plus de 6 mois**  
**7 retraités.**

La cotisation 2019 est décomptée comme suit :

<b>Année 2019</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montant cotis / agent</b>	<b>Total cotis</b>
Salariés	13	207 €	<b>2 691 €</b>
<i>(variation /N-1) :</i>	<i>(0)</i>	<i>(+ 2 € /N-1)</i>	<i>(N-1 = 2 665 €)</i>
Retraités	7	134,50 €	<b>941,50 €</b>
<i>(variation /N-1) :</i>	<i>(-1)</i>	<i>(+1,25 € /N-1)</i>	<i>(N-1 = 1 066 €)</i>
Totaux	20		<b>3 632,50 €</b>
			<i>(N-1 = 3 731 €)</i>

**Décision**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide le renouvellement de l'adhésion au CNAS, pour l'année 2019 ;
- décide d'inscrire un crédit d'un montant de 3 700 € au chapitre 012 /charges de personnel (article 6474 «versement aux œuvres sociales »).

Enregistrée en Préf le 05/02/2019

publiée le 14/02/2019

**10) Subvention COS 2019**

DCM 2019-01-31-10

**Question reportée** (en attente statuts et montants cotisation collectivité)

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission enPréf.-

publiée le 14/02/2019

## Intercommunalité

### 11) Chantiers « Argent de poche 2019 »

DCM 2019-01-31-11

Propositions de chantiers à transmettre à 3C :

- salle de musique : peintures intérieures,
- école publique et pôle enfance : tracés de jeux sur les cours.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission enPréf.-

publiée le 14/02/2019

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

### 12) Avis du Conseil Municipal sur la demande présentée par M. Maxime BIHOREAU pour l'exploitation d'un élevage avicole de 39 600 emplacements volailles au lieu-dit « La Faucouillère » à St Georges le Flécharde

DCM 2019-01-31-12

En application de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de synthèse du dossier présenté ci-après, a été transmise aux conseillers en annexe à la convocation pour la présente séance.

En application de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, la Commune de Vaiges est informée de la demande déposée en Préfecture par M. Maxime BIHOREAU en vue d'une autorisation d'exploiter un élevage avicole de 39 600 emplacements volailles (rubrique 2111-2 de la nomenclature des ICPE) au lieu-dit « La Faucouillère » à St Georges le Flécharde ».

L'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter est ouverte du lundi 28 janvier 2019 au lundi 25 février 2019 (le dossier complet est consultable en Mairie de St Georges le Flécharde).

Conformément à l'article R 512-46-11 du Code de l'environnement, et considérant que le territoire de la Commune de Vaiges sera concerné par les épandages de produits issus de cette exploitation, le Conseil Municipal est consulté pour avis sur ce projet. Cet avis doit être formulé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

#### Décision

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,*

*- donne un avis favorable à ce dossier, sous réserve du strict respect des obligations réglementaires liées à ce type d'installations.*

Enregistrée en Préf le 05/02/2019

publiée le 14/02/2019

## Opération 193 / Voie douce de liaison SGLF-VAIGES

### 13) Convention de groupement de commande entre St Georges le Flécharde et Vaiges

DCM 2019-01-31-13

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention constitutive de groupement de commande relative aux procédures à mettre en oeuvre pour la réalisation de l'opération d'aménagement d'une voie douce entre St Georges le Flécharde et Vaiges.

#### Décision

*Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré :*

*- accepte cette convention telle que jointe en annexe à la présente délibération,*

**- autorise le Maire à signer cette convention.**

Enregistrée en Préf le 05/02/2019

publiée le

## Questions diverses

### 14) Avis de création d'une nouvelle association : « VAIGES BIKE PARK »

DCM 2019-01-31-14

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les statuts et organisation de l'Association VAIGES BIKE PARK (ex Association TEAM NEMESIS).

#### Décision

*Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré :*

- prend acte de l'exposé ci-dessus,
- accepte cette convention telle que jointe en annexe à la présente délibération,
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention passée le 1<sup>er</sup> février 2015 pour la location du terrain situé Route de Chammes (parcelles AB 72 et AB 130 en partie), afin de formaliser ce changement de dénomination et de coordonnées de l'occupant.

Enregistrée en Préf le 05/02/2019

publiée le 14/02/2019

### 15) Conditions de mises à disposition des locaux du Cabinet Paramédical

DCM 2019-01-31-15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'occupation du cabinet paramédical de façons ponctuelles (demi-journées ou journées ou quelques créneaux horaires par semaine) avec des conditions tarifaires d'occupation adaptées.

#### Décision

*Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, décide que les locaux du Cabinet Paramédical doivent rester en location mensuelle.*

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission enPréf.-

publiée le 14/02/2019

### 16) Salle polyvalente : tarifs complémentaires

DCM 2019-01-31-16

Afin de répondre à diverses demandes d'utilisations spécifiques de certaines salles, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à préciser les conditions tarifaires d'occupations.

#### Décision

*Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré :*

- fixe les tarifs suivants :

-> Vin d'honneur :

- Tarif habitants de Vaiges : 100 €,

- Tarif habitants extérieurs de Vaiges : 120 €.

-> occupation par associations (ou autres organisations) non vaigeoises, pour activités physiques ou sportives (ou autres activités) :

- Tarif occupation : 8,90 €/heure,

- Tarif complémentaire chauffage : + 2,70 €/heure, applicable du 15/10 au 15/04,

-> pénalité pour oubli d'éteindre chauffage de la salle de sports après occupation : 150 €.

*La présente délibération sera transmise au trésor Public.*

Enregistrée en Préf le 11/02/2019

publiée le 14/02/2019

**17) Salle La Passerelle : Tarif pour réception liée à sépulture**

DCM 2019-01-31-17

Afin de répondre aux demandes d'utilisation de la salle La Passerelle pour les réceptions après sépulture, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à préciser le tarif de location.

**Décision**

*Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré :*

*- fixe le tarif de location pour une réception après sépulture à 40 €.*

*La présente délibération sera transmise au trésor Public.*

Enregistrée en Préf le 05/02/2019

publiée le 14/02/2019

**18) Cérémonie pour les 100 ans de Mme Denise LOUVARD**

DCM 2019-01-31-18

Un Vin d'honneur sera organisé par la Mairie pour les 100 ans de Mme Denise LOUVARD le mercredi 20 février 2019 à 15 h à la salle de La Passerelle.

- Les invitations seront envoyées par la Mairie.
- le Vin d'honneur sera servi par la Commune
- la médaille communale sera remise à Mme Denise LOUVARD à l'occasion de cette cérémonie.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission enPréf.-

publiée le 14/02/2019

**Informations diverses****19) Compte-rendu de la Commission BATIMENTS du 10/01/2019**

DCM 2019-01-31-19

La Commission demande l'inscription des travaux suivants au Budget 2019 :

- Programmation AD'AP 2019,
- ancienne salle de musique : WC handicapé + lavabo, chauffage à changer + éclairage à revoir,
- salle polyvalente : sol de la salle de sports, lancement d'une réflexion sur la création d'une salle club-house,
- salle La Passerelle : réflexion sur l'ouverture d'un accès sur le patio extérieur du côté école maternelle,
- Mairie : cave (surveillance de l'étalement sous l'entrée principale), étage (électricité et isolation en vue du projet de salle d'archives), secrétariat d'accueil : éclairage.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission enPréf.-

publiée le 14/02/2019

**20) Compte-rendu de la Commission VOIRIE du 16/01/2019**

DCM 2019-01-31-20

La Commission demande l'inscription des travaux suivants au Budget 2019 :

- dans le cadre des travaux de la Place de l'ancienne poste : supprimer le STOP de la Rue des Ecoles et étudier l'installation de dispositifs type "berlinoise" pour assurer le ralentissement des véhicules,
- dans le cadre des travaux de la Rue du fief aux Moines : à l'occasion de la réfection de l'ouverture de tranchées pour réfection de réseaux, le Conseil Municipal demande que les installations nécessaires au passage de "La Fibre" soient prévues,
- Lotissement du Haut Ormeau : aménagement de la portion de la Rue du Parc (devant les logements Mayenne Habitat en cours de finition actuellement,
- Rue de l'ancienne gare : faire le nécessaire pour palier "trou noir" de l'éclairage public,
- Programme TROTTOIRS : prévoir interventions nécessaires sur réseaux sous les trottoirs programmés,

- cimetière : revoir les aménagements Columbarium et jardin du souvenir.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission enPréf.-

publiée le 14/02/2019

## 21) Compte-rendu de la Commission PATRIMOINE du 26/01/2019

DCM 2019-01-31-21

Madame Chantal RAGOT rend compte des travaux de la Commission PATRIMOINE du 26/02/2019, et relatifs à l'opération « Panneaux d'Interprétation » :

- Choix des formats et des emplacements des 6 panneaux (sur pied sauf le panneau du lavoir, qui lui sera sur le mur) de dimensions 80 cm de long sur 60 cm de haut.
- Rappel des thèmes travaillés par les 2 écoles

L'école ST JOSEPH travaille en janvier et février 2019 sur l'église avec les MS-GS-CP, et sur le tramway et les commerces au 19<sup>e</sup> siècle avec les CE1-CE2 ;

L'école publique Eugène Hairy travaille en avril et mai 2019 sur le musée Robert Glétron avec les CM1-CM2, sur le mausolée, son parc et le lavoir avec les GS-CP, sur l'actuelle mairie et la bibliothèque (ancien presbytère et ses dépendances) avec les CE2-CM1, sur l'école Eugène Hairy avec les CP-CE1-CE2.

Divers fournisseurs de panneaux seront consultés pour des devis.

La Commune de VAIGES est pionnière sur les Coëvrons pour ce type d'action.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission enPréf.-

publiée le 14/02/2019

## 22) Courriers du Comité des Fêtes : demande de mise à disposition de terrains et d'équipements communaux

DCM 2019-01-31-22

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus du Comité des Fêtes de Vaiges sollicitant, pour organiser les diverses activités de la fête communale les 27 et 28 juillet 2019 :

- l'autorisation d'occuper le domaine public communal (la cour de l'école publique, le champ loué à M. LOISON, et divers parkings : salle culturelle, salle polyvalente, pôle enfance, ancienne place de la Poste) ;
- la mise à disposition de divers équipements (terrains de boules, terrain de tennis, sono) et locaux communaux.

### Décision

*Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, accepte ces occupations et mises à dispositions du domaine communal comme les années précédentes, mais sous réserve de l'avancement des travaux pour ce qui concerne la Place de La Poste.*

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission enPréf.-

publiée le 14/02/2019

## 23) Opération « La Mayenne à Table » : partenariat communal

DCM 2019-01-31-23

Hormis l'autorisation d'affichage pour la communication sur cet évènement le long de la rivière de La Mayenne, le conseil Municipal décide de ne pas participer à cette opération.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission enPréf.-

publiée le 14/02/2019

\*\*\*\*\*

## Dates à retenir

- 02/02/2019 à 8h - Parking Mairie : départ pour visite de différentes salles de sports et cimetières.
- 20/02/2019 à 15h à La Passerelle : 100 ans de Mme LOUVARD (invitation ci-jointe).
- 26/02/2019 à 9h au Lotissement du Haut Ormeau : Réunion chantier / PLAINE ETUDE

## Réunions de Commissions

objet	Commission	Date	heure	lieu
Examen Projets BUDGETS 2019	FINANCES « élargie »	14/03/2019	20h	Mairie

## Conseil Municipal

Jeudi 28 février

Jeudi 28 mars

Jeudi 25 avril

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30

\*\*\*\*\*

**Le Secrétaire de séance,**  
Daniel GEORGET



**Le Maire,**  
Régis LEFEUVRE

